

## REGLES DE REMBOURSEMENT 2025 AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS PISTE SANS QUALIFICATION AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025

*Ces règles de remboursement ne concernent pas les adhérents de la section de Magny-en-Vexin et de la section NOVO*

### CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS PISTE SANS QUALIFICATION

Seuls seront remboursés les athlètes rentrant dans la grille des minimas par catégorie dans la limite de 10 athlètes. Au-delà de 10 athlètes, c'est un montant forfaitaire de remboursement basé sur le nombre d'athlètes total ayant participé aux championnats qui sera décidé par le Bureau.

Les athlètes ayant réalisé les minimas et désirant participer aux championnats devront en informer la direction du club au minimum 15 jours à l'avance

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Les athlètes effectuent eux-mêmes leurs réservations
- Etablir une note de frais individuelle accompagnée de tous les justificatifs à adresser dans un délai de 30 jours maximum suivant la compétition (toutes les notes de frais doivent être adressées avant le 31 Août, date de clôture de l'exercice fiscal)
- Aucun coach ou accompagnateur ne sera pris en charge

#### TRANSPORT

- Déplacement en voiture personnelle, trajet en covoiturage remboursé sur la base de 4 personnes par véhicule (ou en fonction du nombre total de participants, exemples 9 à 10 3 véhicules, 5 à 8/2 véhicules, 1 à 4/1 véhicule)
- Utilisation du minibus du club quand il est disponible à réserver auprès du secrétariat du club. Dans ce cas, sauf exception à déterminer à l'avance, les voitures personnelles ne seront pas remboursées
- Utilisation de l'application Mappy depuis Cergy jusqu'au lieu de la compétition pour déterminer le kilométrage, en ajoutant le type de véhicule et le carburant utilisé, le remboursement se fera sur la base des péages et des frais d'essence donnés par l'application
- Déplacement en train AR 2<sup>nd</sup> classe, remboursement du billet de train dans la limite de 100 €

➤

#### HEBERGEMENT/RESTAURATION

- Aucun frais d'hébergement ni de restauration ne sera pris en charge quand la compétition est à moins de 200 kms de Cergy
- Prise en charge d'une nuit d'hébergement quand la compétition est à plus de 200 kms de Cergy sur la base de 80 € petit déjeuner inclus
- Restauration, prise en charge d'un repas lorsque la compétition est à plus de 200 kms de Cergy sur la base de 25 €
- Frais d'engagement aux compétitions s'il y a lieu pour un maximum de 2 épreuves limité à 25 €